



DISTRICT DE L'EURE DE FOOTBALL

Commission Départementale des Compétitions Libres Seniors

PV N°04 du 22 Octobre 2018

Présidence : M. François SCELLES

Etaient présents : MM. Richard BOIMARE – Bernard MOUILLARD – Daniel RESSE

* * * * *

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Libres Seniors sont susceptibles de recours, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie auprès de la Commission Départemental d'Appel.

* * * * *

Clubs en infraction avec les dispositions de l'article 4 (engagements obligatoire d'équipes) des règlements des championnats du D.E.F.
--

Saison 2018 - 2019

Seniors Départemental 3 :

- FC Cintray Iton

Seniors Départemental 4 :

- US Fleury la Foret
- CS Lyonsais

Tous les clubs ont jusqu'au 31 Janvier 2019 pour régulariser la situation.

Nous rappelons aux autres clubs qu'ils sont susceptibles d'être en défaut avec l'article 4 des règlements des championnats du DEF pour les équipes de jeunes engagées :

- Pour les compétitions de football à 11, le club devra disposer de treize joueurs titulaires d'une licence.

- Pour les rencontres de football à 8, le club devra disposer de 8 joueurs titulaires d'une licence.
- Pour les rencontres de football à 5, le club devra disposer de 6 joueurs titulaires d'une licence.
- Pour les rencontres de football à 4, le club devra disposer de 5 joueurs titulaires d'une licence.

* * * * *

Prochaine réunion le : 02 Novembre 2018

* * * * *

Le Secrétaire
Daniel Resse

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a horizontal line across the middle.

Le Président
François Scelles

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a horizontal line across the middle.